

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 30 janvier 2020 à 19 heures 00 minutes
Mairie

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, M. BELLIN Mickaël, M. BOSCH Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. MOUNIER Serge, M. NODON Henri, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

Mme FOUREL Katia, M. PERNIN Alain

Secrétaire de séance : Mme COMTE Delphine

01-20 - Aménagement des Extérieurs de la Maison de Pays

Mme le Maire rappelle la délibération du 02/07/2019 concernant l'aménagement des extérieurs de la Maison de Pays, elle informe le conseil que suite à la dernière réunion de chantier il a été décidé d'apporter quelques modifications aux travaux initialement prévus.

Après modification le devis s'élève à la somme de 63 748.38 € TTC, soit une augmentation de 1 056.96 €.

Mme le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ce nouveau montant de travaux.

le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le devis du 20/01/2020 de l'entreprise SVEL Bernard et fils pour un montant TTC de 63 748.38 €

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

02-20 - Aménagement des abords de la Maison de Pays - Pose de bordures

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SVEL Bernard et Fils pour la pose de bordures le long de la départementale aux abords de la maison de pays.

Le devis s'élève à 2 656.80 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le devis du 20/01/2020 de l'entreprise SVEL Bernard et fils pour la mise en place de bordures, d'un montant de 2 656.80 € TTC

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

03-20 - Aménagement des extérieurs de la Maison de Pays- Mise en place de bordures béton

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la fourniture et la pose de bordure béton suite à l'aménagement de la terrasse de la maison de pays.

Le montant du devis est de 972 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le devis du 20/01/2020 d'un montant de 972 € TTC de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la pose de bordures béton.

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

04-20 - Taille des haies de cyprès

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la taille des haies de cyprès situées au city parc, au cimetière, au jeu de boule et au monument aux morts.

Le montant du devis est de 1 740 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le devis du 20/01/2020 de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la taille des haies de cyprès pour un montant de 1 740 € TTC

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

05-20 - Taille des Platanes sur la place de la Mairie

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la taille des platanes sur la place de la Mairie.
Le montant du devis est de 672 € TTC
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Accepte le devis du 20/01/2020 d'un montant de 672 € TTC de l'entreprise Jean Luc MALOSSE pour la taille des platanes place de la Mairie.
Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux.

06-20 - Contrat Entretien des chaudières

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EI DEPANNAGE CHAUDIERE pour l'entretien des chaudières fioul de la commune (Mairie, Maison de pays et logements communaux)
Le montant du devis est de 723.60 € TTC par an
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Accepte le devis du 24/01/2020 d'un montant de 723.60 € TTC de l'entreprise EI DEPANNAGE CHAUDIERE pour l'entretien annuel des chaudières de la commune .
Charge Mme le Maire de signer le contrat

07-20 - Subvention exceptionnelle pour voyage scolaire

Mme le Maire fait part au conseil municipal du courrier de M. BADOL, Chef d'établissement de l'ensemble scolaire Charles de Foucauld à LAMASTRE, sollicitant une subvention communale exceptionnelle pour un séjour scolaire en Basse -Ardèche du 02 au 05 juin 2020.
L'élève concerné par ce voyage est : BANC Ninon
Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,
Décide de donner une subvention de 35 € par élève
La subvention sera directement versée à la famille sur présentation de l'attestation de participation au séjour.

08-20 - Tarifs Location salles Maison de pays

Madame le Maire demande au conseil municipal de fixer les tarifs de location des salles de la Maison de Pays à partir du 1er janvier 2020.
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, Décide d'appliquer les tarifs suivants :

Salle Marcel MOUNIER

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée	320 €
- Manifestations à la journée et repas interne(9h00 à 20h00)	200 €
- Location réception enterrement(demi-journée)	30 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée	450 €
- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00)	270 €
Forfait annuel pour les associations :	320 €

Salle Marcel DEVISE

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée	170 €
- Manifestations à la journée et repas interne(9h00 à 20h00)	100 €
- Location réception enterrement(demi-journée)	15 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée	200 €
- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00)	150 €
Forfait annuel pour les associations :	200 €

Toutes les réunions professionnelles sont gratuites 50% sur la première location est appliqué pour les associations de la commune, un fois par an.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE
Le Maire,